

**Département**

Pyrénées Atlantiques

**Arrondissement**

Pau

**Procès Verbal du conseil municipal du trente août deux mil vingt-deux**

Le trente août deux mil vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

**Effectif légal du conseil municipal : 27****Nombre de conseillers en exercice : 27****Nombre de conseillers présents physiquement : 22****Nombre de conseillers votants : 24****Date de la convocation : 24/08/2022****Date d'affichage : 31/08/2022**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
BARAT-TOUIG	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc	X			
ROUZIERES	Nicole		X	Mme Serresèque	
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier		X		
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CHARPENTIER	Hélène		X		
GUERIN	Stéven	X			
MARQUET	Sandrine	X			
CONESA	Claire				X
BOONE	Emmanuelle	X			
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie	X			
AUGUSTO	Alain		X	Mme Kéruzoré	

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**Désignation du secrétaire de la séance**

Candidat(e) : M. LALUCAA est candidat

M. LALUCAA est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## 2022-38 : Validation de l'emprunt

Rapporteur: Monsieur le Maire

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des collectivités territoriales.
- Vu la délibération 2022-31 du 7 juin 2022, relative à l'augmentation de l'emprunt.

Il est proposé de contracter un emprunt avec les caractéristiques suivantes :

- Organisme prêteur : Caisse Régionale Crédit Mutuel Midi Atlantique
- Montant : 500 000€
- Durée : 20 ans
- Taux fixe : 1.70%
- Echéances annuelles constantes : 29 700.26€
- Frais de dossier : 300€

Le Conseil Municipal est invité :

### **ENTERINER**

Art 1 – Les caractéristiques du prêt telles que présentées ci-dessus.

### **AUTORISER**

Art 2 – Le Maire à signer tous les documents en lien avec le prêt présentant les caractéristiques ci-dessus.

Délibération votée :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 3 (Mme CASNAVE DIT MILHET, Mme KÉRUZORÉ, M. AUGUSTO)

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Fait à Gelos, 30/08/2022

Le Maire,

Pascal MORA

